Document generated on 04/23/2024 11:35 a.m.

Relations industrielles
Industrial Relations

Le contrôle et le décontrôle des prix et des revenus : un commentaire

Claude Montmarquette

Volume 32, Number 4, 1977

URI: https://id.erudit.org/iderudit/028827ar
DOI: https://doi.org/10.7202/028827ar

See table of contents

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)
1703-8138 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Montmarquette, C. (1977). Le contrôle et le décontrôle des prix et des revenus : un commentaire. *Relations industrielles / Industrial Relations*, *32*(4), 628–633. https://doi.org/10.7202/028827ar

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1977

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

REFERENCES

REID, Frank (1977) *An Analysis of the Effectiveness of U.S. Wage and Price Controls and Implications for the Canadian Anti-Inflation Program* (Ottawa: Anti-Inflation Board, forthcoming).

U.S. President, *Economic Report of the President Together with the Annual Report of the Council of Economic Advisors*, various years.

LE CONTRÔLE ET LE DÉCONTRÔLE DES PRIX ET DES REVENUS: UN COMMENTAIRE

CLAUDE MONTMARQUETTE

La question des contrôles des prix et des revenus n'a cessé d'être commentée et débattue depuis la création, en 1975, de la Commission de lutte contre l'inflation (CLI) dont l'objectif était de limiter les augmentations de prix et de revenus au Canada. À la veille de l'abandon, ou du moins d'une redéfinition des contrôles, et alors que l'économie canadienne s'apprête à entrer dans la période post-contrôle, il me semble pertinent de rappeler et présenter certains arguments et facteurs économiques reliés à cette question. Non seulement certains de ces facteurs et arguments économiques me semblent avoir été négligés, mais ils m'apparaissent comme déterminants du contexte économique général dans lequel vont évoluer les négociations salariales collectives et les politiques de prix des entreprises dans la période post-contrôle.

Si on accepte de simplifier la question, on peut retenir que trois principaux éléments, extérieurs à l'économie canadienne, furent responsables de la poussée initiale inflationniste des années 1973-75. Le premier de ces éléments a été la pénurie de certains produits alimentaires résultant de plusieurs sécheresses d'importance à travers le monde. Même si cet élément ne fut que de courte durée, affectant surtout les consommateurs, il s'est avéré une force importante dans la montée initiale des prix et dans ce que l'on a appelé la «psychose de l'inflation». Le deuxième élément, et peut-être le principal, a été la fixation unilatérale du prix du pétrole par le cartel des pays producteurs (OPEP). Ce cartel a réussi, chacun le sait, à quadrupler le prix du pétrole. Ce phénomène ne pouvait être considéré comme temporaire et devait ultimement comporter un *ajustement dans les prix relatifs* et entraîner un *transfert réel* de ressources des pays consommateurs vers les pays

* MONTMARQUETTE, C., directeur. Centre de recherche en développement économique, Université de Montréal.

** Je tiens à remercier le professeur Léonard Dudley de ses commentaires fort pertinents. Les erreurs que peut contenir ce texte demeurent par ailleurs ma seule responsabilité.

membres du cartel. Enfin, une forte demande mondiale a entraîné la hausse des prix de plusieurs matières premières.

Cette rareté relative de plusieurs biens exigeait un ajustement dans les prix relatifs des biens. En d'autres termes, le prix de certains biens devait se hausser relativement à l'ensemble des prix. Étant donné une certaine résistance institutionnelle à la baisse des prix, accepter cet ajustement dans les prix relatifs impliquait que l'indice général des prix doive nécessairement se hausser. Plusieurs économies ont résolu d'accomoder monétairement ces ajustements, d'où la généralisation à l'échelle mondiale du phénomène de l'inflation.

Tout en reconnaissant que cette présentation du contexte économique pré-contrôle pourrait être plus nuancée, l'approche retenue précise certains points: premièrement, on insiste pour relier l'inflation à un problème de rareté des ressources, c'est-à-dire que dans une situation de demande excédentaire sur l'offre des biens, il s'exerce nécessairement une pression continue sur les prix. Deuxièmement, cette présentation reconnaît qu'à long terme l'inflation est toujours un phénomène monétaire puisque, par le contrôle de la masse monétaire (même si ce contrôle est loin d'être complètement assuré pour un petit pays largement ouvert vers l'extérieur), on peut toujours influer sur le mouvement des prix. Enfin, on admet l'existence de phénomènes structurels comme amorces à l'inflation et comme facteurs explicatifs de l'accomodation monétaire qui va soutenir l'inflation.

En ce qui a trait aux causes structurelles de l'inflation, en plus de la résistance à la baisse des prix, j'ai insisté sur le problème concernant le pétrole vu l'importance évidente de ce facteur dans le contexte économique actuel. De plus, dans une situation où l'offre d'un bien aussi essentiel à l'économie se contracte, c'est-à-dire lorsque les offreurs de ce bien refusent de le céder à son prix actuel, il se crée inévitablement non seulement des situations de réallocation des ressources (ajustements dans les prix relatifs) mais également des problèmes de redistribution des ressources (qui sera affectée par la rareté du bien). Or, il me semble justifié de dire que les gouvernements n'accordent pas à la distinction qui existe entre ces deux types de problèmes, toutes les nuances qu'elle impose[1].

Dans un tel cadre de référence, on peut inscrire ici un premier argument contre les contrôles. En effet, puisqu'il fallait opérer un changement dans les prix relatifs des biens et que ce changement ne pouvait s'opérer que par une hausse de l'ensemble des prix, alors nécessairement les prix devaient augmenter à des taux différents. En instaurant des contrôles qui tendent à normaliser ou à uniformiser des hausses, l'on crée des situations susceptibles de nuire à l'ajustement des prix relatifs, c'est-à-dire à cette réallocation des ressources devenue nécessaire par la hausse du prix du pétrole.

[1] Sur ce dernier point d'ailleurs, il faut souligner que les politiques québécoises de tarification des autoroutes sont citées dans les livres de base d'économique comme un exemple de confusion entre allocation et distribution des ressources: le tarif le plus bas étant appliqué à l'heure de pointe, sous justification de vouloir favoriser les travailleurs.

D'autre part, un problème de redistribution de ressources se posait par le transfert des ressources exigé par le cartel pétrolier (OPEP) et associé à la hausse du prix des matières premières. Sur le plan interne, la hausse du prix du pétrole canadien vers le prix mondial accentuait ce problème de redistribution. À cela devait finalement s'ajouter l'effet sur la redistribution des revenus d'une inflation associée à l'ajustement dans les prix relatifs et liée à une politique monétaire expansionniste établie au troisième trimestre de 1974 afin de corriger un taux de chômage relativement élevé.

Le gouvernement a suggéré que l'ensemble des revenus de transfert aux personnes soit indexé, de même que les prestations d'assurance-chômage et les prestations des retraités de l'État. On pouvait soupçonner que les firmes passeraient aux consommateurs une partie de la hausse des coûts associée à la hausse des prix du pétrole. D'ailleurs, ce mouvement sera entériné par la CLI qui se déclarera prête à accepter toutes hausses de prix pourvu que les hausses reflètent des hausses de coûts. Le consommateur paie donc le pétrole et les produits dérivés à des prix plus élevés, et l'ensemble des prix augmentant, le poids est particulièrement lourd pour celui dont le revenu n'a pas suivi le rythme de l'inflation. Quelqu'un doit payer: les revenus de transfert sont indexés et les firmes passent aux consommateurs une partie de leurs hausses de coûts; alors il faut reconnaître que les travailleurs dont les salaires n'étaient pas indexés de par leurs conventions collectives et/ou travaillant dans des secteurs de l'économie très ouverts à la concurrence internationale se sont retrouvés dans une position difficile. Le principe était donc de reconnaître que, dans une situation de rareté relative des ressources, tous dans l'économie ne peuvent simultanément améliorer leur mieux-être. Il y a un choix à faire. Sans intervention gouvernementale, le choix s'effectue par l'entremise du marché. Si l'on ne croit pas au marché ou que l'on estime qu'il comporte trop de distorsions *et que l'on refuse de s'attaquer à ces distorsions*, alors le choix négocié ou imposé reste la seule solution possible. Après la phase des contrôles volontaires, c'est-à-dire la solution négociée, ont donc surgi les contrôles tout court, c'est-à-dire la solution imposée.

Dans ce problème d'identification des agents économiques particulièrement affectés par l'inflation, on peut suggérer un élément favorable à l'introduction des contrôles: en effet, les gouvernements pouvaient craindre que certains agents économiques jouissent de pouvoirs de revendication sur les ressources, nettement supérieurs aux pouvoirs de l'ensemble. En termes plus simples, on craignait les grands syndicats qui échappent aux lois du marché, et plus particulièrement, ceux du secteur public. Si telle était la situation, il faut alors expliquer pourquoi on a imposé ces contrôles à l'ensemble de l'économie au lieu que l'État contrôle le revenu de ses propres employés et s'attaque aux monopoles syndicaux. Au plan strictement économique, il n'est pas facile d'apporter une réponse à cette question. On peut cependant reconnaître qu'à l'époque où les contrôles ont été instaurés, on pouvait craindre que l'économie canadienne ne ralentisse au terme d'un troisième trimestre d'une période d'expansion qui avait commencée au début de 1975; d'où

la justification suivante, qu'il fallait garder notre capacité concurrentielle sur les marchés internationaux et freiner la hausse des coûts. Il faut cependant noter que cette dernière justification est entièrement compatible avec la crainte que la détermination des salaires au Canada s'établisse au-delà des solutions de marchés concurrentiels. Et, bien sûr, on a fait ressurgir cette idée de «psychose de l'inflation», maladie contagieuse qu'il fallait empêcher de se propager. Il demeure qu'en imposant ces contrôles, on a surpris les syndicats et réduit leur capacité à réagir à l'inflation.

Par ailleurs, après l'instauration des contrôles, on a observé un ralentissement important dans l'accroissement de la masse monétaire. Cette *accomodation monétaire* rendait peut-être l'intervention de la CLI *inutile* sur plusieurs marchés, ou du moins lui facilitait la tâche. L'existence même de la Commission assurait cependant le gouvernement d'un contrôle subtil sur les salaires du secteur public. Aussi, il ne fut pas surprenant que la CLI déclare, au terme de la première année du programme, qu'il n'y avait pas eu d'écarts majeurs dans les barèmes recommandés par la Commission entre les secteurs public et privé[2].

Il importe de retenir de cette discussion que l'économie devait faire face à un choc que l'on a appelé «la crise de l'énergie». L'inflation, ou plus spécifiquement les hausses différenciées des prix, constituait un moyen d'absorber ce choc. Dans cette optique, que l'économie canadienne ait connu un taux d'inflation inférieur à la plupart des autres économies ne peut être interprété nécessairement comme résultant d'un choix heureux de politique, mais plus correctement comme un choix différent de politique pour faire face à cette crise de l'énergie. Par les contrôles, on a préféré effectivement une solution différente; une solution administrativement plus compliquée et orientée vers un problème de redistribution. De plus, cette solution ne pouvait être que temporaire puisque les contrôles ont toujours été suivis historiquement d'une période de décontrôle. D'ailleurs, cette nécessité du décontrôle constitue un élément important contre l'instauration initiale des contrôles.

On ne peut, en effet, contenir indéfiniment l'exercice du pouvoir monopolistique des syndicats, et des entreprises à cet égard, si on ne s'attaque pas directement à ce pouvoir. Les contrôles réduisent l'exercice de ce pouvoir sans pour autant démolir la structure comme telle. Des pressions viennent donc s'exercer et s'intensifient pour réclamer l'abolition des contrôles. De plus, comme la situation économique évolue et qu'aucun modèle économétrique si complexe soit-il ne peut reproduire l'ensemble des marchés de l'économie, la Commission se voit contrainte à prendre des décisions qui risquent de devenir de plus en plus arbitraires. Finalement, quelle que soit la complexité du système de contrôle en place, avec le passage du temps et une fois l'élément de surprise estompé, les facteurs de production graduellement vont intégrer

[2] Comme l'a fait remarquer le professeur R. Lacroix, il faudrait également tenir compte des avantages indirects négociés (clauses d'indexation, clause de réouverture des conventions,...) pour juger des écarts effectifs.

ces contraintes additionnelles dans leur comportement économique: ils trouveront de nouveaux moyens de s'ajuster, par exemple en investissant à l'étranger et en gonflant les coûts de production; ils orchestreront enfin leurs réactions vis-à-vis les contrôles. Le système finit donc par céder, et l'abandon des contrôles s'ensuit.

On pourrait croire que si les contrôles n'ont pas été, ou ne sont plus efficaces, alors leur abolition ne pose pas de problèmes. Ceci constitue, à mon avis, un point de vue inexact. En effet, indépendamment de cette question d'efficacité à contrôler les prix et les revenus, le simple fait que l'on ait eu recours aux contrôles constitue un élément nouveau dans la formation et l'évolution des prix. À l'abolition des contrôles, on voudra se prémunir contre la levée éventuelle de d'autres contrôles, qui eux, pourraient être plus efficaces et sévères. Ainsi, on va réclamer une protection contre toute remontée éventuelle des prix. Donc, dès l'abolition des contrôles, des pressions vont s'exercer sur les prix, non pas tellement par volonté de tenter de rattraper ce qui fut perdu, mais surtout pour mieux se prémunir, cette fois-ci, contre ce qui peut se produire dans l'avenir. On verra également s'établir, comme ce fut le cas aux États-Unis dans l'industrie de l'automobile, une rigidité accrue dans l'affichage des prix: on accordera des bonus à l'achat, plutôt que de risquer une réduction de prix qui pourrait être fort coûteuse si on devait éventuellement faire face à de nouveaux contrôles. Ceci aura pour effet d'introduire un facteur supplémentaire de résistance à la baisse des prix et accentuer le biais inflationniste dans l'ajustement des prix relatifs. On a suggéré que par les contrôles, le gouvernement voulait mettre en garde entreprises et syndicats contre la possibilité d'interventions gouvernementales plus sévères dans leurs activités, de sorte que le prochain appel du gouvernement à la bonne volonté pourra être mieux accueilli. Mais si les arguments que j'ai développés sont corrects, cette mise en garde ne fera en fait qu'alerter les partis concernés et cristallisera davantage les facteurs de résistance. Par son intervention, le gouvernement n'aura contribué qu'à hausser d'un cran ce qui constitue la dimension structurelle du taux d'inflation.

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la position de certains économistes qui ont combattu farouchement l'instauration des contrôles, mais qui préconisent une position plus nuancée lorsqu'il s'agit de les abolir. Pour ce groupe d'économistes, auquel je m'inscris, le choix de la période de décontrôle représente un problème important. À cet égard, une période prolongée de ralentissement économique, où le taux de chômage et la capacité inutilisée sont élevés, semble être la période la plus propice. L'économie dans de telles conditions laisse effectivement des marges importantes d'ajustement en termes réels avant que des pressions nominales ne commencent à s'exercer. Une réduction dans la taxe de vente pourrait également être considérée comme élément important et allant de pair avec une décision d'abolir les contrôles. Malgré les conflits possibles de juridiction gouvernementale qu'un tel procédé ne manquerait pas de soulever, il faut voir qu'en réduisant la taxe de vente, on exerce une pression vers une baisse de prix, tout en stimulant l'activité économique, à la fois du côté de l'offre et du côté de la demande.

À moyen et long terme, les autorités gouvernementales devront reconnaître que pour certains problèmes, la solution ne réside pas nécessairement dans une nouvelle intervention gouvernementale dans l'économie de marché. Certains ajustements de marché sont inévitables. De plus, face à sa politique passée dans le secteur agricole et devant l'hésitation à définir une politique salariale qui le concerne et à s'attaquer aux distorsions sur les marchés, on peut se demander s'il n'aurait pas été plus profitable pour l'ensemble de la société que le gouvernement identifie d'abord sa propre responsabilité vis-à-vis le problème de l'inflation, plutôt que de surgir avec une nouvelle solution hâtive qui l'implique davantage, et ce, inutilement dans l'économie de marché.

L'AMÉNAGEMENT DES TEMPS DE TRAVAIL

L'horaire variable et la semaine comprimée

Introduction, Jean BOIVIN et Jean SEXTON — Les formes d'aménagement des temps de travail, Laurent BELANGER — L'horaire variable : anarchie ou désordre organisé, Marie-Claire BOUCHER — L'horaire variable : quelques conséquences, Jean-Pierre HOGUE — L'horaire variable : quelques expériences vécues, Gérard LEDUC, Jean-Claude BEAULIEU — La semaine comprimée de travail : progrès ou anachronisme, Bernard TESSIER — Les horaires comprimés et l'adaptation du travail à l'homme, Florian OUELLET — La semaine comprimée : quelques expériences vécues, Paul DEAMEN, Jean MERRILL — Réactions gouvernementales et syndicales, Jean BEAUDRY, Jean-Louis HARGUINDEGUY, Réal MIREAULT, L.-P. LEVAC — Prendre le temps de vivre..., Jacques DE CHALENDAR — Bibliographie Annexe A : Terminologie et technique de l'horaire variable — Annexe B : L'enregistrement du temps par la méthode du totalisateur — Annexe C : Mémoire du Congrès du travail du Canada à la Commission d'enquête sur la modification ou la compression de la semaine de travail, 26 septembre 1972, Ottawa.

1 volume, 337 pages — Prix : $7.00

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Cité Universitaire **Québec, P.Q., Canada G1K 7R4**